

COMMUNIQUÉ

Le président de la Métropole du Grand Nancy a signé, début décembre, le contrat de délégation de service public qui confie à la société Valvital la réalisation d'un centre aquatique et thermal à Nancy Thermal et son exploitation pour 30 ans.

Cette signature est intervenue 5 mois après la délibération du Conseil de la Métropole qui l'autorisait, et plus d'un mois après la date prévue initialement. C'est dire la fébrilité et l'inquiétude du président du Grand Nancy devant les oppositions qui se sont manifestées contre un projet auquel il tient mais qu'il a conçu sans prendre l'avis des habitants.

Celui-ci ayant rejeté le recours gracieux que nous lui avons adressé et ayant signé le contrat, nous allons, comme nous l'avions annoncé, intenter un recours en contentieux auprès du tribunal administratif.

Une telle action coûte cher. Si le Grand Nancy se permet, pour sa défense, de faire financer par les contribuables un numéro de la revue *Métropole Actu* distribué dans tous les foyers de l'agglomération et presque entièrement consacré à une plaidoirie en faveur de son projet, nous n'avons, nous, pour défendre notre conception de l'intérêt général, que nos ressources personnelles et celles des habitants qui voudront bien nous soutenir.

Nous devons trouver environ 8000 € pour payer les frais de justice. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous ceux et celles qui sont solidaires de notre action à nous soutenir financièrement, selon leurs moyens. Il n'y a pas de petite contribution, même 4,45 € (le tarif actuel de l'entrée aux piscines) seront les bienvenus, davantage aussi...

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Le Bien commun - Recours Grand Nancy Thermal » et à envoyer à l'adresse suivante : Le Bien commun – 67, rue de la Ravinelle – Nancy.

Nancy, le 18 décembre 2018

Pierre Christophe, Thierry Doumergue, Charles Henry, Noël Le Monnier, Joël Lopparelli, Michel Mietkiewicz, Edith Moreau, Sylvie Prévost, Jean Van Belleghem, membres du collectif Le Bien commun.

Hervé Féron, Stéphanie Gruet, Annie Levi-Cyferman, conseiller(e)s métropolitain(e)s du Grand Nancy.

Françoise Hervé, conseillère municipale de Nancy.